

Réunion N° 9 du 15 mars 2012

Maison du département - Quimper + visio-conférence Region Bretagne Rennes

Ordre du jour

- Point sur le projet convention IGN - e-megalis
- Reprise CCTP après projet de convention IGN E-megalis

Présents	Excusés	Membres / invités	Service / Fonction
X		FELER Alain	DDTM 29
X		FORTIN Thomas	SAFI
X		SANDILLON Loïc	CC Concarneau Cornouaille
X		GAUTIER Manuel	e-mégalis
X		GRELLET Yvan	CC Pays Glazik
X		JEGO Ronan	CG 29
	X	LANDURE Joël	Quimper Communauté
X		MIGUET Jérôme	Quimper Communauté
	X	LE BERRE Iwan	UBO - IUEM
X		SQUIVIDANT Hervé	Agrocampus Ouest
	X	VIGOUROUX François	BMO
X		VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne
X		VOURC'H Grégoire	BMO - SIG Pays de Brest

Point sur le projet de convention

Manuel Gautier procède dans un premier temps à la relecture du projet de convention retourné par l'IGN courant février 2012.

Il précise que l'IGN est ok sur les modifications proposées par le PM ortho/MNT29 à l'issue de la réunion n°8 du 24-01-2012 et que le remplacement de la référence à la licence APIE par LO/OL est validé côté IGN.

Le PM ortho/MNT 29 valide les éléments proposés par l'IGN et demande les modifications suivantes :

- **Article 10 de la convention :**
 - Contact régulier d'une périodicité trimestrielle et non semestrielle
 - Ajout de coordonnées mail + tel pour le contact IGN et d'un contact local pour le suivi de la convention.
- **Annexe 1 : description des fournitures IGN :**
 - Précisions apportées concernant l'emprise de BMO couverte par la PVA 10 cm + carte de localisation
- **Ajout d'un article 1.8 et 1.9 correspondant aux conditions de prise de vue et aux éléments de contrôle demandés**

- **Ajout de précisions à l'article pour préciser que les fournitures seront en 16 bits par canal et que les images devront être compressées sans pertes.**

- **Simplification du calendrier de fourniture des produits.**

Reprise du projet de CCTP pour la réalisation de l'ortho et du MNT

Thomas Fortin précise préalablement que l'IGN est ok pour étendre l'emprise BMO de la zone 1 à la zone 2. Le schéma et les surfaces sont donc à modifier dans le CCTP.

Les points suivants sont ensuite discutés et validés :

- Ajout de précisions dans le préambule afin de préciser le principe du partenariat e-megalis - IGN
- Ajout de précisions sur le territoire à couvrir
- Ajout de précisions concernant le traitement des zones militaires qui devront être fournies déjà traitées par l'IGN au prestataire retenu
- Remplacement de l'ancien contenu du chapitre II par les éléments de l'annexe 1 de la convention IGN
- Précisions apportées concernant les livrables des MNT demandés en « offre de base » (article 7.3)

- Précisions apportées sur l'emprise de BMO concernée par l'ortho à 10cm et les livrables attendus
- Précisions apportées sur les périmètres et emprises à couvrir des MNT : emprise limitée à Laisse de basse mer + buffer 500m sur l'ensemble du département pour le MNT « de précision standard » (retrait des zones maritimes), précisions apportées sur les emprises des MNT en prestation complémentaires éventuelles obligatoires).
- Ajout d'éléments concernant les métadonnées et la livraison dans le système géodésique conformément à la directive INSPIRE.

Calendrier des prochaines étapes

- Finalisation du CCTP et de la convention par PM ortho MNT 29 : fin mars
- Validation par IGN : début avril
- Signature : mi-avril
- Lancement de la consultation : 15 avril
- Consultation : 30 jours
- Ouverture des plis 15 mai
- Analyse : 30 jours
- Notification : 25 juin
- Formalisation convention DDFIP pour le contrôle : Octobre 2012.

Suites à donner :

- Manuel GAUTIER : intégration des modifications demandées au projet de convention e-mégalis-IGN et transmission à IGN pour validation
- Thomas FORTIN : intégration des modifications au CCTP puis envoi e-mégalis pour validation IGN avant intégration à la convention
- Thomas FORTIN : ajout des cartes détaillant les périmètres à couvrir pour les différents MNT demandés + calcul des surfaces à couvrir
- Validation par l'IGN du territoire à couvrir pour la PVA
- Précisions à apporter concernant le contenu du rapport d'aérotriangulation.
- Validation de la forme du marché concernant la livraison des différents MNT (prestation de base, prestation complémentaires éventuelles obligatoires, autorisation éventuelle de variantes)

Prochaine réunion :

A fixer